

Mission Permanente du Royaume du Maroc auprès des Nations Unies

Intervention du Maroc à la 5^{ème} Commission Point 135 : Gestion des Ressources Humaines 21 Novembre 2012

M. Le Président

Puisque c'est pour la première fois que je prends la parole depuis le début de cette session, j'aimerais tout d'abord vous féliciter pour votre élection à la tête de cette importante commission en vous souhaitant plein succès dans l'accomplissement de votre mandat.

Je saisis cette occasion pour souhaiter la bienvenue à M. Takasu Secrétaire Général Adjoint à la gestion, Mme Catherine Pollard, Sous Secrétaire général à la gestion des ressources humaines, Mme Joan Dubinsky Directrice du Bureau de l'Ethique. Je désire saluer aussi la présence de M. Collen Kelapile, Président du CCQAB.

M. Le Président

Ma délégation souscrit pleinement a la déclaration faite par le distingue représentant d'Algérie au nom du Groupe des 77 et la Chine. La question des ressources humaines est déterminante dans toute structure qui se respecte et qui compte sur le capital humain pour avancer, l'Organisation des Nations Unies n'échappe pas à cette règle. Cette Organisation dont les objectifs sont nobles doit compter sur des ressources humaines qui soient compétentes, dynamiques, motivées et mobiles. Sans ces quatre éléments, il sera difficile pour l'Organisation d'accomplir les mandats pour lesquels elle a été créée.

Dans ce contexte, le Royaume du Maroc est conscient que l'Organisation doit disposer de ressources humaines qui soient à la hauteur des aspirations des Etats membres et capables de relever les défis auxquels fait face cette Organisation, de sorte que les mandats de l'organisation qui sont le maintien de la paix et la sécurité internationales soient accomplis dans les meilleures conditions.

Il convient de rappeler qu'une gestion des ressources humaines optimale est une condition sine qua non pour une réussite de l'ensemble des activités de l'Organisation, ceci alors que le coût global des fonctionnaires absorbe plus de 70% du budget ordinaire des NU et 25% du montant combiné du compte d'appui et du budget des Opérations de maintien de la paix.

M. Le Président

Malgré les efforts fournis par le Secrétariat ces dernières années, dans l'optique d'adapter les ressources humaines aux attentes des Etats membres et surtout les mettre au diapason des activités de l'Organisation, l'on constate la persistance de nombreuses lacunes, notamment, le taux de vacances de postes qui demeure assez élevé surtout pour les Opérations de maintien de la paix ou Missions politiques qui débutent, ce qui risque d'entacher l'exécution du mandat de la Mission ou de l'opération de maintien de la paix.

Une autre question tout aussi importante est celle de la mobilité du personnel du Secrétariat. L'on ne peut concevoir aujourd'hui une Organisation efficace sans un personnel mobile et ayant une expérience variée et capable de s'adapter à un environnement qui change au gré des événements.

M. Le Président

Sur un autre chapitre tout aussi déterminant que les autres, mais qui a trait à la composition du Secrétariat. Il est important de garantir une meilleure représentation géographique des pays en développement au niveau du Secrétariat surtout, les postes de responsabilité et celle des femmes en particulier. Ceci est d'autant plus logique que la majeure partie du travail de l'Organisation porte sur des activités qui sont liés aux pays en développement (Operations de maintien de la paix, droits de l'homme, développement).

M. Le Président

Le Royaume du Maroc demeure convaincu que la réforme de la gestion des ressources humaines est un chantier considérable, dont la réussite dotera l'Organisation de moyens importants en vue de relever les défis combien nombreux que l'Organisation est appelée à relever.

Merci.